

> Intitulé de l'emploi

**Conducteur de véhicules de transport routier de personnes**

> Autres appellations

- Chauffeur de transports en commun

> Définition synthétique

Le conducteur de véhicules de transport routier de personnes assure la conduite, en toute sécurité, de véhicules de transport en commun routier de personnes.

> Activités principales

- Conduite de véhicules de transport en commun routier de personnes dans le respect des exigences de sécurité et de confort des passagers
- Maintien du véhicule en bon état de fonctionnement
- Accueil et renseignement des passagers
- Vente de titres à bord des véhicules

> Compétences requises

**Savoir :**

- Titulaire du permis de transports en commun (D)
- Titulaire du PSC1 (premiers secours)
- Connaissance technique des véhicules
- Notions de comptabilité de caisse
- Anglais
- Notions de japonais

**Savoir-faire :**

- Maîtriser les manœuvres de conduite des véhicules de transport en commun routier de personnes
- Connaître les pannes mécaniques fréquentes et les prévenir
- Renseigner des passagers sur leur itinéraire
- Gérer une situation conflictuelle

**Comportements professionnels :**

- Rigueur
- Disponibilité
- Ponctualité

> Conditions particulières d'exercice

- Horaires atypiques
- Travail ponctuel de nuit, les week-end et jours fériés
- Fréquents déplacements, découchés
- Position assise
- Aptitudes physiques

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Développement des réseaux publics
- Renforcement de la qualité de service

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Augmentation des besoins en main d'œuvre qualifiée
- Augmentation de la qualification des conducteurs (conduite douce, relation commerciale, accueil...)

> Proximité avec d'autres emplois